BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 24 janvier 2019

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 10 octobre 2011 fixant les règles d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure et relatif à l'aptitude physique exigée des candidats à ces concours.

Du 19 décembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 10 octobre 2011 fixant les règles d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement du personnel de surveillance de la direction générale de la sécurité extérieure et relatif à l'aptitude physique exigée des candidats à ces concours.

Du 19 décembre 2018

NOR A R M H 1 8 3 4 8 6 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 10 octobre 2011 (JO n° 262 du 11 novembre 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 12/2012 ; BOEM 251.1.2.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 10 du 12 janvier 2019, texte n° 7 ; signalé au BOC n° 4/2019.

JO n° 10 DU 12 JANVIER 2019, TEXTE N° 7